



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Montescot
Dépt. des Pyrénées-Orientales

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le six septembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire.

Présents : MM. CLARIMON, GRATACOS, Mmes HUMBERT, DARDENNE

MM. FERNANDEZ, GIMENEZ, HUESCA, RAMIA,
MMES HUGUEN-RIGAILL, PERARNAUD, VILLARD.

Absents excusés : M. LECOINTE

Mme Christine ALBERNY procuration à Mme HUMBERT, Mme Sandra MATHEU
procuration à M. MARTIN, Mme Marie-José MAZODIER procuration à Mme DARDENNE

Secrétaire : Mme VILLARD

Date de la convocation : 31 août 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les PV des séances des 27/06/2012 et 30/07/2012.

I/ EVOLUTION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE DE MONTESCOT

- **APPROBATION DE LA DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILLIBERIS DU 27 AOÛT 2012**
Délibération N° 2012/021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 30/07/2012 par laquelle la commune a demandé son retrait de la Communauté de Communes du Secteur Illibéris.

Il indique que de la même manière les communes de Corneilla del Vercol et Théza ont également demandé leur retrait pour adhérer à la Communauté de Communes Sud Roussillon, et que dans la continuité la Communauté de Communes Illibéris, réduite aux communes de Bages et Ortaffa, pourrait alors fusionner avec la Communauté de Communes Albères-Côte vermeille.

Il précise également que, par délibération en date du 27 août 2012 le Conseil Communautaire d'Illibéris a approuvé la demande de retrait de notre commune ainsi que l'ensemble du processus retrait-fusion précédemment exposé.

Il demande donc en conséquence à l'assemblée de se prononcer en qualité de commune membre sur la décision de la Communauté de Communes Illibéris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE sans réserve la délibération de la Communauté de Communes Illibéris en date du 27 août 2012.

II/ AFFAIRES GENERALES

- **DECHETS VERTS : MISE A DISPOSITION DU CAMION**
Délibération N° 2012/022

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande importante de la population pour la mise à disposition du camion.

Ce service très apprécié a pris de l'ampleur, et génère un coût financier non négligeable pour la commune.

Il propose au Conseil Municipal de fixer une participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la mise à disposition du camion à : 15 € à partir du 1^{er} octobre 2012.
- **DIT** que la demande devra être effectuée auprès de la Mairie 8 jours à l'avance, à l'aide d'un formulaire, et accompagné du règlement par chèque, comme le précise le règlement joint à la présente délibération.

- **FIXATION DU TARIF DE LA VENTE DE FOIN**
Délibération N° 2012/023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion du renouvellement du prêt commodat avec M. et Mme FABRE et ainsi que le prévoit le contrat de bail, une partie des bottes de foins récoltées sera laissée à la disposition de la Commune.

Il propose de mettre en vente ces bottes de foins aux particuliers qui en feront la demande, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de son Président,
- **FIXE** le prix de la vente à 25 € la botte de 300 kg,
- **INVITE** le Maire à mettre en place cette opération.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS COMMUNAUX**
Délibération N° 2012/024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de prêt des parcelles communales conclu chaque année avec Monsieur Stéphane FABRE expire le 30 Septembre 2012.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler ce prêt pour la saison 2013 (de mai à septembre) aux mêmes conditions que l'année passée. La moitié des bottes de foins récoltées seront laissées à la disposition de la Commune et seront mises en vente aux particuliers qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de son Président
- **L'INVITE** à signer le contrat de prêt commodat avec Monsieur Stéphane FABRE pour une durée de un an à compter du 01/10/2012

III/ QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de l'Association T' peux Pas Test d'un festival musical les 9 et 10 Août 2013, sur la zone sportive. Evènement pour 200 à 500 spectateurs.
L'ampleur de ce festival pose beaucoup de questions sur l'organisation sanitaire, l'électricité, le service de sécurité, etc....
Un rendez-vous serait souhaitable afin d'obtenir de plus amples informations et de connaître leur expérience dans ce domaine.
- L'association virades de l'Espoir (mucoviscidose) propose une marche des élus le 30/09/2012 à St Estève.
- Proposition d'un marché de producteurs locaux, bimensuel, pouvant se dérouler à 17h00.
- Le forum des associations a lieu le Samedi 15/09/2012 à partir de 14h00.

La séance est levée à 19h45.

Fait à Montescot le 13 septembre 2012

Le Maire,

Michel MARTIN